

2023 DAE 51 : Marché de la création Edgar Quinet (14e) – approbation du nouveau règlement

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal portant réglementation des marchés de la création du 21 décembre 2016 ;

Vu la saisine des organisations professionnelles en date du 16 décembre 2022 ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 7 mars 2023 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la signature d'un nouvel arrêté portant règlement du marché de la création Edgar Quinet ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1: Est approuvée, aux clauses et conditions du projet d'arrêté joint au projet de délibération, la signature de l'arrêté municipal portant règlement du marché de la création Edgar Quinet (14^{ème}) ;

Article 2 : Le Directeur de l'attractivité et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté.